

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour **LYON** et le **DÉPARTEMENT DU RHÔNE.**
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
Documentaires ayant un but d'utilité publique et revêtus
signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, *rue Notre - Dame - des - Victoires*, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 15 AVRIL 1846.

Les nouvelles d'Espagne prennent de jour en jour plus de gravité. Un mouvement insurrectionnel a éclaté dans la Galice; les insurgés, sans se séparer de la cause d'Isabelle, jusqu'à présent du moins, ont proclamé la constitution de 1837 et l'infant Enrique lieutenant général du royaume. Les villes de Lugo, Santiago, le Ferrol, Orense, Vigo, quelques uns ajoutent Valladolid, d'autres la Corogne, ont levé l'étendard de l'insurrection. A Lugo, la milice et deux régiments, sortant à leur tête le général Albuin, après s'être prononcés, sont sortant de la ville pour occuper les gorges de Santa-Isabel, sur la route de Castille. A Madrid même, des projets de soulèvement ont été ébauchés, et des officiers et des sergents faisant partie d'un régiment qu'on allait envoyer à Valladolid ont été arrêtés la veille du départ; on fait venir dans la capitale des troupes des villes voisines; enfin Narbonne a quitté l'Espagne et s'est rendu à Bayonne.

Au milieu de ces complications, le cabinet n'a pas encore pu se compléter. La reine hésite, dit-on, entre des conservateurs modérés et des absolutistes déterminés ; ses tendances la portent vers ceux-ci, la crainte seule pourra l'arrêter dans cette voie. Les partisans de Narvaez répandent le bruit qu'effrayé de voir le pouvoir près de passer aux mains des absolutistes, il aurait voulu rétrograder et aurait demandé l'éloignement momentané de Christine ; cette prétention aurait amené sa chute. Il est difficile d'admettre cette version. Narvaez a jusqu'ici trop bien servi les vues de la reine mère, il était trop enchaîné par ses actes politiques, pour pouvoir reculer ; son ambition personnelle l'a entraîné quand il a vu les rênes de l'Etat au moment de lui échapper ; il a lutté et il a succombé.

On a attribué à un projet de loi qui aurait défendu les marchés à terme la dissolution du cabinet ; nous sommes persuadés que la question du mariage de la jeune reine a été une cause déterminante de la crise beaucoup plus que les affaires de bourse ; la cour, en voulant composer un ministère absolutiste, manifestait assez nettement ses préférences matrimoniales. Quoi qu'il en soit, Narvaez est tombé , la crise continue et l'agitation se propage.

Les hommes passent vite dans les révolutions, et l'exemple de Narvaez servira de leçon à ceux qui seraient tentés de renier les principes pour lesquels ils ont combattu, d'abandonner le parti qui les a élevés. Une fois encore la morale publique obtient une satisfaction éclatante, en vengée largement des atteintes qui lui ont été portées. La punition est exemplaire, la leçon est grande ; elle démontre, par un fait tout providentiel, d'une sentine impure, d'un cloaque de corruption. Ces deux reines et Narvaez ont tout trahi ; ils ont violé toutes les lois sur lesquelles on s'était appuyé pour les porter au pouvoir ; ils ont trompé la nation avec une impudeur pleine d'audace, avec une fortune inouïe ; le vent change, le ministre est sacrifié, en attendant que les autres parjures tombent à leur tour.

Car elles tomberont ces deux femmes qui n'ont vécu que de trahison, qui ont inauguré en Espagne le règne de la corruption; elles tomberont comme leurs sœurs qu'elles sacrifient aujourd'hui, comme les états pourris sur lesquels elles s'appuyaient; le règne de la justice commence.

Pour le consoler de sa chute, Christine et Isabelle ont jeté à Naples l'ambassade de Naples, il l'a refusée; celui qui les a élevées ne croit plus à leur puissance; ou il voit le moment de leur chute approcher, ou il ne se fie pas même à leur foi; il n'ose pas accepter d'elles une compensation.

Etrange rapidité des événements ! Exilé hier, le fils de l'infant don Francisco est rappelé aujourd'hui ; le dictateur qui dressait ses listes de proscription est, au milieu de son triomphe, proscrit à son tour. Instrument passionné, on le brise ; sabre intelligent, il est rejeté des mains qui l'employaient. Narvaez avait compté sur l'armée fatiguée des guerres civiles ; avec elle, par elle, il voulait anéantir la représentation nationale, imposer silence aux justes vœux du pays, dénier la liberté conquise, ramener l'Espagne en arrière, faire à Isabelle le trône absolutiste de Ferdinand, et c'est dans cette même armée que retentit en ce moment le cri de liberté.

Non, non, l'Espagne n'aura pas détruit la loi salique, elle n'aura pas chassé don Carlos, anéanti ou rejeté hors de la frontière ses bandes incendiaires, pour se retrouver face à face avec les mêmes principes de gouvernement, avec les mêmes tendances, avec de

héritiers directs de l'absolutisme. Ce serait aussi par trop commode pour les princes, les nations joueraient un rôle trop niais, si les premiers pouvaient toujours armer les peuples pour leur cause personnelle et détruire après la victoire ce qui a été conquis dans le combat. L'exemple de Napoléon a fait tourner bien des têtes, mais ni Christine, ni Isabelle, ni le duc de Rianzarès ne sont de taille à jouer un rôle semblable au sien.

L'Espagne, fatiguée des discordes civiles, épuisée d'hommes et d'argent, battue par les flots des révolutions, ne demandait qu'à entourer d'amour, de dévouement le gouvernement qui eût assuré la tranquillité intérieure, maintenu les institutions politiques conquises dans la lutte, favorisé le développement de l'industrie, de la richesse publique. Mais ceux qui avaient renversé Espartero ne devaient pas s'arrêter après un tel succès; parce qu'ils avaient pu rétablir les moines et leur donner les biens nationaux, ils ont pensé qu'il leur serait facile de refaire un trône semblable à celui que rêvait don Carlos, ils ont pensé à y appeler son fils à côté d'Isabelle; l'abus du triomphe les aura perdus.

Le *Courrier de Lyon* revient dans son avant-dernier numéro sur les événements de Saint-Etienne, et il examine si la force armée a agi légalement en faisant feu sur les ouvriers attroupés, sans sommations préalables. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'efforce à prouver que la troupe a eu raison de faire feu, qu'elle a été placée dans cette cruelle nécessité, enfin qu'elle a usé de son droit et repoussé la force par la force.

Nous sommes d'avis que la force armée doit se défendre quand elle est attaquée; mais elle doit proportionner ses moyens de défense à l'attaque, la répression à l'injure.

Ainsi, je passe devant un poste, et je fais à un soldat du poste une injure par geste ou par parole ; devra-t-on immédiatement me frapper d'un coup de baïonnette ? N'y a-t-il pas des degrés dans l'emploi de la force ? Dans le conflit malheureux du 30 mars, la troupe a-t-elle été mise en péril par l'attroupe-ment qu'elle a dissipé à coups de fusil ? Non, et cent fois non.

Il y a eu des pierres lancées sur la troupe, nous le croyons ; mais ces pierres n'ont fait aucune blessure grave aux soldats ni à M. le procureur du roi. Il n'y avait pas là attaque périlleuse, qui ne laissait pas le temps de se reconnaître et de recourir aux sommations. Il a fallu, pour répondre à une agression si peu dangereuse par la fusillade sans sommations, n'avoir aucun respect pour la loi ni pour la vie des hommes. Eh quoi ! vous viendrez imprudemment enlever quelques ouvriers du sein d'une commune, et parce qu'on vous voudra vous empêcher de les emmener, parce qu'on vous fera entendre quelques cris et quelques menaces, vous userez immédiatement du droit de vie et de mort, vous tuerez sans nécessité, sans les conditions légales, des femmes et des enfants ! Mais ceci est horrible à penser et plus horrible encore à tolérer.

Il faut que depuis quelques années on ait bien corrompu en nous le sens du droit et du juste, pour qu'on ait pu se porter à de pareils excès à Saint-Etienne, et pour qu'il y ait des journaux qui se permettent de les excuser.

Le *Courrier de Lyon* reconnaît qu'on n'a pas fait de sommations préalables ; selon lui, elles n'étaient pas nécessaires. Voici son argumentation : attaquée par la violence matérielle, la force armée peut les repousser par les mêmes moyens, sans qu'il soit besoin pour cela de faire des sommations préalables.

Où, la force armée peut repousser la force par la force quand elle est mise en péril ; mais la force armée à Saint-Etienne n'a pas été attaquée à coups de fusil, à coups de baïonnette, et elle avait devant elle des femmes, des enfants, des ouvriers sans armes ; quand elle a tiré, aucun de ses hommes n'avait reçu des blessures graves, et rien enfin ne lui imposait la douloureuse obligation de faire feu. Est-ce qu'elle ne pouvait pas s'ouvrir un chemin à travers l'attroupement ? Ne pouvait-on pas aussi demander de nouveaux renforts ? Mais enfin au

mettons qu'elle n'ait pas pu se faire renforcer, admettons qu'il y ait eu pour elle obligation de faire usage des armes; du moins devait-elle, avant tout, attendre que les sommations fussent faites.

Voilà où l'on arrive avec le système de répression préconisé par le *Courrier de Lyon* : non seulement on tue des femmes et des enfants tout au plus coupables d'un délit, mais encore on s'expose à tuer des citoyens inoffensifs et même des citoyens qui agissent dans l'intérêt de l'ordre. M. le maire d'Outre-Furans a couru danger de mort au moment où il exhortait les ouvriers à se retirer. En présence de pareils faits, devrait-on avoir le courage de soutenir que la force armée peut tirer sans sommations sur des attroupements ? Avant d'en venir à cette extrémité, elle doit user de tous les moyens prescrits par la prudence, elle ne doit omettre aucun de ceux qu'exige la loi ; autrement, elle tue sans excuse légitime, elle tue sans droit et illégalement.

La vie des hommes n'est plus inviolable, et il y a au-dessus des prescriptions légales qui la protègent une force brutale qui la menace. Cette force brutale s'appelle dans un temps *tyrannie*, dans un autre *arbitraire*; mais appelez-la comme vous voudrez, elle n'en constitue pas moins un principe de violence qui met en péril tous les droits et toutes les libertés. Ce principe a perdu plus d'un gouvernement; que l'on y prenne garde, il pourrait bien tôt ou tard amener pour le nôtre de dures conséquences. « La légalité nous tue », a dit dans les temps M. Viennet; cette parole imprudente a été prise au sérieux, et, depuis, nous avons vu le ministre Duchâtel se vanter d'avoir violé la loi sur la garde nationale sous sa propre responsabilité. Cependant le pays commence à s'inquiéter de ce mépris insolent des lois, il commence à murmurer, et nous ne conseillons pas aux fauteurs d'arbitraire d'aller long-temps ainsi, car ils pourraient bien trouver sur leur route plus d'un écueil.

La *Gazette de Lyon* est de plus en plus étrange dans ses appréciations sur la dernière insurrection polonaise. Les insurgés, dit-elle, n'avaient pas le droit pour eux. Et où est donc le droit dans cette affaire ? est-il du côté des Russes, des Autrichiens ou des Prussiens ? Car, enfin, il faut qu'il soit quelque part. Là où il s'élève un conflit, il y a, d'un côté ou de l'autre, droit et justice. Nous avons cru jusqu'à ce jour que le droit tout entier était avec les Polonais ; la *Gazette* n'est pas de cet avis. Pourquoi avez-vous alors souscrit pour ces insurgés ? Si le droit n'est pas avec eux, ce sont des révoltés qui ne méritent de votre part que mépris et colère. On ne secourt pas des gens qui, sans motifs et sans droits, ont fait éclater la guerre civile dans leur pays. Voyons, tirez-vous donc de là une bonne fois ; faite amende honorable pour votre souscription, ou bien ne niez pas le droit des insurgés.

Hier a eu lieu l'ouverture de l'exposition des soieries des fabriques étrangères. Cette exhibition, qui occupe toute la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, a été préparée par la chambre de commerce de Lyon afin de fournir aux fabricants lyonnais non seulement des points de comparaison entre leurs produits et ceux des fabriques qui leur font concurrence sur le marché extérieur, mais aussi des indications qui peuvent être utiles sur les différents genres et moyens de fabrication.

Plus de cinq cents articles composent cette exposition, à laquelle la Suisse, la Prusse, la Saxe, l'Autriche, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Chine, Tunis ont fourni leur contingent. Il y a beaucoup d'articles imités des nôtres, mais il y a aussi des articles originaux et c'est sur ceux-ci que l'attention publique doit se concentrer. Nous reviendrons sur cet objet, et nous rendrons compte de ce qui intéresse plus spécialement l'industrie lyonnaise.

rer sur Toulon, quartier général du maréchal Brune. La retraite eut lieu le soir même, sans être autrement inquiétée que par des coups de fusil tirés à distance. Quelques cavaliers du 1^{er}, isolés dans la ville, purent même la traverser au galop aux cris de *vive l'empereur !* et rejoindre leurs camarades.

Marseille, quand vint la nuit, n'avait plus de garnison ; l'émeute était la maîtresse. Ce facile triomphe l'enivre ; victorieuse, il lui fallait des vaincus. Plusieurs bandes ; faisant aussitôt irruption sur les demeures des habitants signalés comme bonapartistes, enfoncent les portes, brisent les cloisons, jettent par les fenêtres les objets mobiliers trop lourds pour être emportés. Les maisons pillées, on tue les propriétaires. Pendant ce temps d'autres bandes envahissent un quartier pauvre, isolé, où se trouvait réuni tout ce qui restait encore de cette colonie de Mamelouks et d'Orientaux venus d'Egypte à la suite de Napoléon et de l'armée française. Il n'y avait rien prendre chez ces pauvres gens qui avaient choisi la France pour patrie, ou se mit à les égorgers. Ceux qui cherchaient à s'enfuir étaient poursuivis dans les rues, sur les places et jusque dans les maisons des autres habitants. Ni l'âge ni le sexe ne trouvaient grâce devant la rage des bourreaux : des femmes et des enfants furent massacrés jusque dans le port ; la melle-même ne pouvait les sauver ; les coups de carabine allaient les chercher au milieu des flots. Une Egyptienne, blessée à mort en essayant de s'échapper à la nage, disparut au moment où elle poussait le cri de *viu Bonaparte !* Durant quelques instants on put voir ses mains s'agiter au dessus de l'eau, comme si elle eût voulu achever par signes le cri déjà commencé.

Cette fureur de meurtre s'étendit bientôt sur les passants; tout individu signalé comme bonapartiste était immédiatement assailli et frappé. Le matin du 26, les ruisseaux des rues étaient rouges de sang. Les pillages, non les crimes, effrayèrent la bourgeoisie. Tremblants pour leurs maisons, leurs magasins et leurs boutiques, la plupart des propriétaires, des négociants et des petits marchands prirent les armes dans les premiers heures de cette seconde journée, et marchèrent contre les pillards; il fallut

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 AVRIL.

Chute de l'Empire. --- Histoire des deux Restaurations,

PAR ACHILLE DE VAULABELLE.

C'est au troisième volume de cet ouvrage si remarquable, que toute la presse libérale a aujourd'hui recommandé à l'attention et aux sympathies du public, que nous empruntons l'extrait qu'on va lire, et qui rappelle, pour en faire justice, une douloureuse époque.

Lorsque la réaction royaliste. — Massacres de Marseille. — Assassinat du maréchal Brune.

... la rapide nouvelle du désastre de Waterloo parvint aux extrémités de l'empire, elle y fut accueillie par les manifestations les plus opposées. Dans les départements de l'Est, parmi les patriotiques populations de la Lorraine, à Grenoble, entre autres, ceux des habitants que le souvenir du premier Empire avait éloignés du gouvernement des Cent-Jours, arboraient fièrement la cocarde tricolore, et, se présentant devant les autorités, leur rendaient au service de la France et de l'empereur leur fortune et leur vie. Dans le Midi, à Marseille, pays où l'instinct militaire et le patriotisme national sont peu développés, où dominent les passions individuelles, ainsi que les affections et les haines locales, on répondit à l'annonce du désastre par deux cris de *vive le roi !* par le pillage et par des

dimanche 25 juin que le bruit de la défaite se répandit dans les Bouches-du-Rhône. Marseille, le matin, était calme et sereine. Les propriétaires, les négociants, les principaux marchands quittèrent leurs maisons pour les nombreuses *bastides* qui entourent la ville; le reste des habitants remplissait les églises. Vers midi, les cris de *vive le roi!* partirent du milieu d'un groupe de désœu-

DEUXIÈME PARTIE.

L'Anti-Magnétisme animal (4). — Le Discernement des Esprits. — Médaille miraculeuse.

« Qui portera au peuple, non pas un livre mort, mais la chose » sans prix, une foi vivante, une âme dans une parole, la foi, l'âme » et Dieu lui disant ensemble : Me voici, moi, homme comme toi ; » j'ai étudié, j'ai lu, j'ai médité pour toi, qui ne le pouvais, et je » t'apporte la science. N'en cherche pas au loin la démonstration, » tu la vois dans ma vie ; l'amour te donne sa parole qu'il est la » vérité (2) ! » Nous avons voulu, avant de poursuivre la tâche pénible que nous remplissons, emprunter ces belles paroles à l'éloquent dominicain, non seulement pour marquer à sa véritable hauteur dans la société, par le témoignage d'une autorité non suspecte, le sacerdoce du prêtre chrétien, mais afin de rendre encore plus sensible l'opposition des tendances que signalent les livres dont on s'occupe. Car, au lieu de cette science, de cette vérité supérieure que vous nous annoncez se résumer dans l'amour, et dont vous réclamez le monopole, nous ne voyons autour de nous, sous ce pompeux déguisement, que fraude, superstition et despotisme.

Pourquoi le clergé devait-il faillir à cette noble mission d'initiateur de la vérité, qui l'eût fait bénir du peuple et respecter de tous ? Pourquoi de si puissants leviers de civilisation sont-ils restés stériles entre ses mains ? Pourquoi vit-il entouré d'une invincible méfiance et de la répulsion publique ? C'est qu'il a perdu l'intelligence des anciens symboles, des doctrines de l'esprit, de la loi de fraternité prêchée par le Christ ; c'est qu'il a couvert de son manteau l'oppression du fort, loin de protéger le faible ; c'est qu'il n'a pas compris ou qu'il a renié la parole du fils du charpentier de Nazareth, disant : *Mon royaume n'est pas de ce monde* (3) ; c'est qu'enfin, au lieu de guider le peuple suivant les lois providentielles du progrès, il a voulu fermer devant ses pas le libre chemin de l'avenir. Sans doute, faut-il le dire ? il existe au sein du clergé beaucoup d'âmes généreuses qui souffrent et s'indignent en secret de cette profanation des préceptes du maître ; leur probité se révolte contre cette lourde chaîne de servitude qui brise la volonté de l'être libre ; mais, dans la conscience de leur impuissance, de leur isolement, elles se taisent, sachant bien que le silence seul conjure l'orage menaçant, et qu'une imprudente protestation ne ferait que dévouer une victime de plus aux rancunes et aux vengeances des dominateurs. Il faut plaindre, dira-t-on peut-être, mais il faut blâmer aussi les hommes qui consentent à courber leur front sous le joug du mensonge ; le culte de la vérité ne doit pas seulement régner dans le cœur, il doit encore se formuler par des actes. Quant à nous, tout en admettant ces principes, nous croyons que le prêtre véritablement chrétien peut réaliser assez de bien dans son humble condition pour que le respect dans la foi jurée, dévouement d'une grande âme, l'absolve devant sa conscience, et nous pensons que toutes les consolations, toutes les sympathies des cœurs honnêtes sont dues à cette malheureuse victime de l'intolérance religieuse, de l'oppression théocratique.

Le parti jésuite, on a pu en juger par ce qui précède, ne reculera devant aucun motif pour en venir à ses fins. Nous l'avons déjà vu parodier ridiculement l'histoire ; profaner, par l'inconvenance de son langage, les mystères les plus augustes de sa religion, sans respecter l'innocence de la jeunesse ; préconiser l'aveugle obéissance, se ménager ainsi la direction de l'intérieur des familles, et, pour comble d'audace, compromettre la sainte figure du Christ dans d'ignobles farces, faites pour inspirer au vrai croyant autant de pitié que de dégoût. Mais ce n'est point assez de tant d'expédients divers ; il lui faut raviver la superstition et le fanatisme qui en découle, ces grandes puissances du passé. Les terreurs de l'enfer ne lui suffisant plus, il cherchera à ranimer chez le peuple, toujours avide de merveilleux, cette croyance qui, dans tous les siècles où elle fut dominante, a produit les coupables écarts dont l'histoire des religions nous a transmis, pour nous en préserver, le triste et instructif exemple.

« Perpétuée à travers les âges, la croyance à un ordre de causes » et d'effets, d'actions et de phénomènes en dehors des lois de la » nature, a subi d'innombrables modifications. Elle fut comme la » source où l'on puisa l'explication des faits dont la cause véritable » était inconnue, et le charme du mystère qui les enveloppait séduisant des esprits passionnés pour le merveilleux, ils se plurent » à en inventer des multitudes d'imaginaires, que, dans leur poéti-

que enfance, les peuples accueillirent avidement, et qui, mêlées » à la religion, furent souvent consacrées par elle... Le vrai de » cette croyance est l'essence toute spirituelle des énergies productrices des phénomènes de l'univers, le pouvoir essentiellement spirituel aussi dont l'homme est don de diriger à certaines fins » l'action de ces énergies aveugles. Le faux, c'est la personification de ces énergies réelles de ces énergies de la nature, et le genre » de relation qu'on suppose exister entre l'homme et les êtres » fictifs (4). »

Ces paroles d'un prêtre illustre, long-temps la lumière de l'Église, empruntent, s'il est possible, plus d'autorité de ce caractère, que l'anathème de Rome n'a pu effacer, et que l'infatigable Luther a su faire respecter de ses plus ardents ennemis ; c'est pour cette raison que nous les avons invoquées, afin de tracer d'avance notre route dans cet aride sujet.

Le lecteur ne s'étonnera point si, dans ce qui va suivre, nous rendons le clergé tout entier solidaire de l'œuvre isolée d'un de ses membres ; il lui suffira de remarquer, en effet, qu'aucune des opinions émises dans l'ouvrage sur l'anti-magnétisme animal que nous allons analyser, ouvrage destiné par son auteur spécialement aux ecclésiastiques, et néanmoins vendu publiquement depuis cinq années dans le département de la Drôme, qu'aucune de ces opinions, disons-nous, n'a été l'objet d'une censure solennelle, ou tout au moins d'un avertissement de la part de l'autorité épiscopale, si ombrageuse en d'autres points, quoique cependant la question du magnétisme animal soit proposée dans tous les diocèses de France aux conférences ecclésiastiques établies par les évêques (5). Au demeurant, le passage qu'on va lire, extrait d'une petite brochure (6) du même auteur, montre assez qu'il ne prétend rien innover dans la doctrine catholique, mais la confirmer et la maintenir dans toute sa pureté (7). « Si le Seigneur me conserve force et vie, dit-il, je publierai un ouvrage plus étendu sur cette matière. Non seulement j'ai étudié la matière, mais j'ai aussi magnétisé dans ma jeunesse, et j'ai produit, j'ai vu, j'ai examiné les phénomènes magnétiques. » Je vivais alors dans les ténèbres du philosophisme, et j'avoue que la considération de ces phénomènes surnaturels, dont je découvris plus tard la véritable cause, n'a pas peu servi à me retirer de l'abîme et à me faire recouvrer la foi catholique. » (P. 41.)

Pour entrer de suite en lice, nous ne saurions mieux faire qu'évoquer l'abbé Wurtz sur les origines du magnétisme.

« On attribue, écrit-il dans un ouvrage intitulé *Superstitions des philosophes* et publié dans le recueil du père Hilarion Tissot, on attribue la découverte de cet agent à un médecin allemand nommé Mesmer, qui vint faire le fameux (sic) en France peu de temps avant la révolution. Mais c'est à tort qu'on lui donne l'affreux mérite d'avoir découvert un secret diabolique qui a existé dans tous les temps (8). »

Après cet élégant préambule, qui nous ouvre le sanctuaire où nous devons pénétrer, nous pouvons avancer sans crainte, et voir à notre aise le P. Tissot parader devant nous, imitant ces prédicateurs maladroits dont la logique embarrassée prête à Jean-Jacques et à Voltaire ses propres arguments, pour avoir le facile avantage de les vaincre, devant leur candide auditoire, ébahi de tant d'éloquence ; car, en effet, ne commence-t-il pas tout d'abord à prémunir ses lecteurs « que la foule des magnétiseurs étant composée d'athées, de déistes, de sceptiques, de libertins, de jongleurs et d'imbécilles, tous les systèmes qu'ils ont inventés, imaginés pour expliquer les phénomènes du magnétisme, sont contradictoires et dénués de fondement... que du reste les magnétiseurs sont tous dupes des esprits de malice, sans exception aucune (p. 3) ? » On en conviendra, cette façon de raisonner, bien que tant soit peu cavalière, est aussi ingénieuse que sûre pour avoir toujours raison. Nous laisserons à juger si le révérend père la trouverait aussi concluante, mise en œuvre à son égard, en dépit même du précepte évangélique : « Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait. »

Ceci posé comme spécimen de l'urbanité et du jugement de l'ermite de Saint-Augustin, commençons l'examen de son livre. Nous y trouvons, dans l'analyse qu'il y fait d'un ouvrage sur le magnétisme animal, composé par M. l'abbé Frère, curé de Saint-Sulpice, à Paris, l'explication suivante, qu'il est bon d'enregistrer :

« L'action du démon sur l'homme n'est pas moins réelle que son existence, dit M. l'abbé Frère. Quant à la manière dont il l'exerce, elle est du genre de celle que nous connaissons être propre à l'âme sur le corps. Ces esprits de ténèbres exercent leur puissance sur le corps de l'homme, soit en remuant ses nerfs, ses humeurs ou les membres du corps, soit en agitant l'air qui l'environne, et par ce moyen ils suggèrent des pensées, font naître des imagi-

(4) La Mennais, *Esquisse d'une philosophie*, liv. VI, chap. VI, page 419.

(5) *Anti-Magnétisme*, p. 3.

(6) *Discernement des Esprits*, par le P. H. Tissot, p. 41. Se vend chez l'auteur, à Pierrelatte (Drôme). Prix : 1 f. Le livre de l'*Anti-Magnétisme* que nous allons analyser est celui promis dans la citation qu'on vient de lire. Le titre de la brochure ci-dessus nous apprend qu'elle est nécessaire aux ecclésiastiques, aux médecins et à tous ceux qui désirent s'instruire des sciences spirituelles et surnaturelles pour leur propre salut et le salut du prochain.

(7) Ceux qui voudraient d'ailleurs s'éclairer davantage sur ce sujet pourraient consulter le *Dictionnaire de Théologie* de Bergier.

(8) *Anti-Magnétisme*, page 171.

« nations qui peuvent solliciter les déterminations de la volonté. » (Page 15.)

Le libre arbitre pourrait bien sortir un peu compromis de cette nouvelle lutte dans laquelle on veut l'engager contre Lucifer, et nous ne voyons pas trop, s'il faut l'avouer, de quelle manière les philosophes, qui avaient déjà assez de peine à l'accorder seulement aux décrets de la Providence, ce qu'avoue Bossuet lui-même (9), de quelle manière, disons-nous, ils pourront l'arracher des griffes messer de Satan, peu disposé, ce semble, à s'en dessaisir.

Le savant auteur dont nous analysons le livre fait un brillant étalage de ce qu'on écrit sur la démonologie Tertullien, Del Rio, Seurin, Hoffmann, de Haen, etc., tous les démonographes passés et présents, et nous n'y trouvons pas à reprendre en ce sens : *Cui quæ sua voluptas*. Toutefois on doit protester contre l'imprudence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle il évoque une des plus sombres et des plus criminelles pages des annales du fanatisme religieux et politique, en recommandant comme « le meilleur ouvrage à consulter pour le discernement des possessions l'*Histoire abrégée de la possession des ursulines de Londres* (10). »

N'est-ce donc point assez de l'opprobre dont la postérité a flétri cette comédie sanglante, sans y joindre encore celui de son apologie ? Nous croirions infiniment plus sage d'écouter le conseil de Montaigne : « Et suis l'avis de saint Augustin qu'il vult mieulx » pancher vers le doute que vers l'assurance des choses de difficile » preuve et dangereuse créance (11). »

Mais revenons à l'*Anti-Magnétisme animal* pour y suivre Frédéric Hoffmann dans sa curieuse dissertation : *De la puissance du démon sur les corps de la nature*.

« On peut se demander, dit-il, si le diable a le pouvoir de prendre un corps sensible et matériel. Non... Mais il est certain qu'il » tant de toute nécessité excellent physicien et opticien, il peut recréer » à son gré les formes ou apparences soit des morts, soit des vivants. (Page 57.) Nous ne pouvons lui refuser le pouvoir d'exciter les vents, la foudre, les pluies, la grêle et les autres fléaux de » ce genre, au moyen desquels il détruit les récoltes. *Valvasor* démontre par plusieurs exemples que les sorcières avaient souvent » envoyé des pluies en surabondance, des ouragans, et fait tomber » la foudre dans les pays qu'il décrit. » (Page 63.)

Faut-il opposer à ces dangereuses rêveries d'un autre âge l'autorité non suspecte d'un génie profond, de Malebranche, qui, combattant au dix-septième siècle les mêmes passions intolérantes réveillées de nos jours, écrivait avec une noble franchise, malgré quelques restrictions arrachées au philosophe par les étroites exigences de l'orthodoxie du prêtre catholique :

« Le plus étrange effet de la force de l'imagination est la crainte » déréglée de l'apparition des esprits, et généralement de tout ce » qu'on s' imagine dépendre de la puissance du démon... Je sais bien » que quelques personnes trouveront à redire que j'attribue la plupart des sorcelleries à la force de l'imagination ; parce que je sais » que les hommes aiment qu'on leur donne de la crainte, qu'ils se » fâchent contre ceux qui les veulent débaucher. Les superstitions » ne se détruisent pas facilement, et on ne les attaque pas sans » trouver un grand nombre de défenseurs... Les hommes les plus » sages se conduisent plutôt par l'imagination des autres, c'est-à-dire par l'opinion et par la coutume, que par les règles de la raison... Tâchons de nous délivrer peu à peu des illusions de nos » sens, des visions de notre imagination, et de l'impression que l'imagination des autres hommes fait sur notre esprit. N'admettons » que les idées claires et évidentes que l'esprit reçoit par l'union » qu'il a nécessairement avec le Verbe, ou la sagesse et la vérité » éternelle (12). »

Le docteur allemand et son éditeur responsable, le P. Hilarion, ne s'arrêtent point au milieu des divagations excentriques qu'ils nous les avons abandonnées, ce qu'on eût été peut-être en droit d'attendre dans l'intérêt du bon sens ; mais, pressés par le puissant aiguillon de cette logique impitoyable dont Timon, de triste mémoire, fut une si mémorable victime, ils marchent sans repos pour ne s'arrêter qu'aux limites les plus reculées du domaine de l'absurde, comme s'ils étaient jaloux de réaliser scrupuleusement dans cette voie la devise d'un poète voyageur :

Hic tandem stetit nobis ubi defuit orbi.

Car, sans craindre d'empiéter sur les attributions de Dieu, ils gratifient le diable, bien innocent, sans aucun doute, de cette ridicule prétention, ils le gratifient du pouvoir « de produire par des moyens » surnaturels une foule d'insectes dans l'air. Il arrive, souvent, en » effet, que certains lieux sont infestés d'une multitude innombrable de sauterelles, d'araignées, de chenilles qui y détruisent la » récolte. On a cherché long-temps en vain la cause de cette bi-

(9) « Demeurons donc persuadés et de notre liberté et de la Providence » qui la dirige, sans que rien nous puisse arracher l'idée très claire que nous avons de l'une ou de l'autre. Qu'il y ait à quelque chose en cette » matière où nous soyons obligés de demeurer court, ne détruisons pas » pour cela ce que nous aurons librement connu. » *Traité du libre arbitre*, ch. IV.

(10) *Discernement des Esprits*, page 25. Il faut se souvenir que le P. Seurin, l'historien exorciste de cette prétendue possession, fut démonomane le reste de ses jours.

(11) Montaigne, *Essais*, liv. III, chap. XI.

(12) *Recherche de la Vérité*, liv. II, part. III, chap. VI. (1674.)

lutter pour faire lâcher prise à ceux-ci. Le soir, le calme était à peu près rétabli ; du moins on ne pillait plus.

Marseille venait de donner le signal des massacres, les principales villes du Midi allaient y répondre ; et bientôt, au milieu de l'ancienne cité des papes, devait tomber le maréchal d'empire que le général Verdier et la garnison de Marseille étaient allés rejoindre à Toulon.

Quand Napoléon, après la capitulation du duc d'Angoulême au Pont-Saint-Esprit, voulut envoyer dans le Midi un homme de tête et de cœur, qui pût, avec un très petit nombre de soldats, maintenir dans la soumission les ardentes populations encore agitées par la dernière tentative de guerre civile, il hésita entre les quatre ou cinq maréchaux ralliés à sa cause. « Écrivez au maréchal Brune, dit-il enfin ; c'est un homme sur qui je peux compter ; c'est une âme forte. » Dédaigneux des sollicitations, et indifférent aux faveurs qui en sont habituellement le prix, Brune était, de tous les maréchaux, celui que l'on voyait le plus rarement aux Tuileries. Doué de toutes les qualités qui font l'homme de guerre de premier ordre, diplomate distingué autant que bon administrateur, nul n'avait rendu de plus signalés services à la France ; mais, caractère modeste et fier tout à la fois, esprit studieux et intelligence cultivée, il n'avait ni cet amour du bruit, ni ces défauts brillants qui frappent la foule et donnent la popularité. Sa nomination au poste de chef du corps d'observation du Var lui causa une impression pénible et dont il ne pouvait se rendre compte ; d'autres auraient refusé, il accepta. « Je ne sais, dit-il à un de ses amis en lui montrant la réponse qui contenait son acceptation, mais il me semble que c'est mon arrêt de mort que je viens de signer. — Alors, pourquoi consentez-vous ? — L'Europe est en armes, elle nous menace ; quel que soit le poste que l'empereur m'assigne, mon devoir est de m'y rendre. » Au moment du départ, descendant l'escalier de son hôtel, il tomba et se blessa assez grièvement à l'épaule. « Voilà de sinistres augures, dit-il ; un Romain remettrait son départ. — Que ne le retardez-vous ? lui répondit-on encore. — Je ne le dois pas, répliqua-t-il avec tristesse ; l'intérêt du pays doit passer avant mes répugnances, mais je vais à ma perte. »

Brune ne trompa point l'espérance de Napoléon ; avec moins de sept mille hommes, il réussit à garder la frontière du Var, et à maintenir dans le calme Marseille ainsi que le reste de la Provence. Ferme autant que bienveillant, il ne permit aucune réaction ; nul, dans son gouvernement, n'eut à souffrir ni à se plaindre. Sa tâche, au reste, ne devint rude qu'après l'arrivée des régiments amenés à Toulon par le général Verdier. La nouvelle des massacres de Marseille avait exaspéré les troupes. Brune, maîtrisant leur colère, empêcha toute vengeance. Il fit plus : la nouvelle de la capitulation de Paris et de la rentrée du roi lui arriva vers le milieu de juillet ; méprisant les menaces de quelques bandes de volontaires royaux, ainsi que les insultes des royalistes de son gouvernement, il n'hésita pas à proclamer Louis XVIII, et, par son ascendant, décida les officiers et les soldats sous ses ordres à substituer la cocarde blanche à la cocarde tricolore. La soumission achevée, le maréchal remit son commandement au représentant du gouvernement royal dans le Midi, au marquis de Rivière, et muni d'un passeport signé de ce dernier, il partit pour Paris dans la nuit du 30 juillet au 1^{er} août. A Aix, sa voiture, arrêtée à la poste, fut entourée par un groupe de ces royalistes qui, postés à l'entrée de chaque ville, sur chaque pont, à l'embranchement des principales routes, exerçaient à cette époque, sur toute la surface du royaume, une police de surveillance d'autant plus sévère qu'elle était le volontaire résultat d'un zèle politique plus ardent. On lui demanda son passeport, et aussitôt son nom, prononcé à haute voix par les visiteurs, fit amasser une foule considérable, qui, se répandant d'abord en injures contre lui, ne tarda pas à lancer une grêle de pierres sur sa calèche. Les chevaux heureusement se trouvaient attelés ; ils prirent le galop. Le maréchal était hors de toute atteinte. Ses aides-de-camp, avertis par ce premier péril, insistèrent pour quitter la route de la vallée du Rhône et prendre celle de Gap et de Grenoble. Brune repoussa ce conseil comme une précaution indigne d'un soldat ; il poursuivit l'itinéraire qu'il s'était tracé, et, le 2 août, à neuf heures du matin, sa voiture entra dans Avignon. Il descendit pour déjeuner à l'hôtel du Palais-Royal, en même temps hôtel de la Poste, et qui est situé à peu de distance

du quai du Rhône, sur la place dite de l'Onsle, à quelques pas de la porte du même nom.

Nous avons parlé, dans le premier volume de cette histoire, des calomnies odieuses publiées par les écrivains anglais contre Napoléon ; mais les journalistes et les pamphlétaires aux gages du cabinet britannique ne se contentaient pas de présenter l'empereur comme un assassin et un empoi-sonneur infatigable, ils lui donnaient encore pour complices le plus grand nombre de ses maréchaux. L'écrivain Goldsmith, entre autres, ne sachant sans doute quels reproches adresser à Brune, l'avait accusé d'être l'un des assassins de la princesse de Lamballe, et d'avoir promené dans les rues de Paris la tête de cette infortunée. Nous ne ferons pas à la mémoire du maréchal l'injure de discuter cette calomnie, il ne se trouvait même pas à Paris lors des journées de septembre ; mais plus l'accusation était grossière et stupide, plus elle devait trouver crédit dans cette portion aveugle du parti royaliste, qui ne voyait alors que des buveurs de sang ou de malheureux gens dans tous les hommes mêlés à la lutte de la révolution contre l'Europe ou contre l'ancienne monarchie. Un grand nombre de royalistes de Marseille et de la Provence, lorsque Brune, deux mois auparavant, était arrivé au milieu d'eux, avaient réveillé ce bruit ; la tourbe l'avait répété. Aussi la rumeur fut-elle grande parmi les nombreux oisifs, bourgeois ou portefaix, stationnés près de la porte de l'Onsle, quand un jeune homme appelé Soulié, après avoir interrogé quelques personnes de l'hôtel, jeta le nom du maréchal à la curiosité des groupes déjà réunis autour des voitures. Le sieur Soulié, à cette occasion, ne se contenta pas de rappeler les calomnies de l'Anglais Goldsmith ; il échoyait complaisamment des rumeurs qui avaient tout à la fois leur source dans les insultes subies par le maréchal à Toulon et dans la crainte de justes représailles pour les massacres dont la Provence et le Languedoc étaient le théâtre, ce jeune homme ajoutait que Brune n'avait quitté son commandement que pour aller se mettre à la tête de l'armée de la Loire et revenir châtier le Midi. Alors des cris furieux s'élevèrent contre le maréchal ; on se jeta sur ses chevaux, on les débâcha.

(La suite à un prochain numéro.)

carrière : quant à moi, pour en dire mon sentiment, je ne crois pas absurde de dire que ces changements extraordinaires de température, ces désordres que l'on remarque quelquefois dans les saisons, n'ont fort souvent d'autres causes que la malice du démon. Les plus savants médecins, ajoute Hoffmann, se sont fatigués vainement à chercher quelle pouvait être l'origine de la peste, ainsi que la cause de sa durée dans certains pays. Pour moi, je ne crois pas qu'on doive taxer d'erreur ceux qui en attribuent la cause première au démon. » (Page 64.)

Le lecteur aura décelé depuis long-temps quel est le véritable motif de ces clameurs contre le magnétisme ; mais toute incertitude cesse, à cet égard, devant les conseils que le P. Tissot donne aux directeurs des âmes, « qui ne peuvent trop, dit-il, prémunir leurs pénitents contre cette opération magique que les puissances infernales cherchent à propager pour attaquer la religion dans ses sources, pour attirer la colère de Dieu sur les peuples par le miracle, qui est abominable aux yeux de Dieu. » (Page 86.)

Est-il besoin de rappeler comment ce prétexte spécieux, dont l'église se fit de tout temps une arme si terrible et si puissante, en chaîne pendant des siècles l'essor de l'esprit humain ? La théologie catholique ayant été regardée comme la science suprême, la science de Dieu, toute découverte scientifique qui aurait pu amener, non de Dieu, toute transformation dans le dogme, mais seulement même une interprétation nouvelle de la loi traditionnelle conservée par la Bible, fut condamnée dès-lors nécessairement, comme attentatoire à la divinité, comme inspirée par l'ennemi de Dieu, par le diable. Long-temps la théologie a raison, mais un jour la science, la vérité, le jésuite aidant, une facile interprétation rite l'emportent ; puis, le jésuite aidant, une facile interprétation vient lui dessiller les yeux et lui faire accepter sans aucun effort, sans confusion de sa part, ce qu'elle avait jusque-là proscrit de son anathème. Tous savent le martyre de Galilée subissant les tortures du rigoureux examen en expiation de son génie, et ce sont ces persécutions subies par les plus illustres représentants de l'esprit vivant.

est donc toujours le vieux mot d'ordre qu'on reprend à chaque occasion, hier contre l'astronomie, puis contre les sciences géologiques, aujourd'hui contre le magnétisme ; seulement, à chaque attaque nouvelle, l'assiégé perd de son ancienne assurance. L'intérêt de la vérité, encore obscure dans ces singuliers phénomènes, intéresse donc le clergé se préoccupe très peu en général, ne saurait donc contrebalancer la crainte que lui inspire tout progrès menaçant de porter, en quelque manière que ce soit, la plus faible atteinte à l'immobilité de l'édifice chancelant de sa doctrine. Cette immobilité, dont le catholicisme se fait gloire comme d'un privilège, qui a toujours été, on doit pourtant le dire, plus apparente que réelle, et dans laquelle il semble de nos jours vouloir se creuser un sépulchre, rappelle involontairement à la pensée, par l'identité des résultats où chacun aboutit avec des moyens analogues, rappelle, disons nous, la sombre existence de ces pauvres moines qui, brisés par le choc des passions du monde, espèrent, en creusant leur fosse, hâter l'instant où la nature vaincue les laissera s'y endormir dans l'oubli du passé. Mais ces derniers attendent sans doute une vie meilleure, une résurrection. Le jour de Lazare se lèvera-t-il également pour tous ?

Paris, le 13 avril 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Dans six semaines, d'après tout ce que nous entendons dire autour de nous, la chambre des députés aura terminé ses travaux, la tribune sera muette, et les portes du Palais-Bourbon seront à la veille de se fermer pour ne plus se rouvrir que devant une nouvelle législature. Il est donc aussi urgent qu'opportun de rappeler certains engagements pris, au commencement de la session, dans les réunions politiques où l'on s'est concerté sur la conduite à tenir, et qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore été remplis.

On sait que l'une des fractions dont se compose l'opposition porte le nom de M. Odilon Barrot. Cette fraction compte environ quarante membres, parmi lesquels il en est trente au moins qui se sont toujours montrés désireux de marcher plus vite que leur honorable chef, ou de prendre une attitude un peu plus ferme que celle que celui-ci croyait convenable de donner à son parti. Aussi, à l'ouverture de cette session, dut-il prendre quelques ménagements pour leur annoncer qu'un parfait accord s'était établi entre lui et M. Thiers, et à quelles conditions cet accord s'était formé.

Au premier mot que la gauche et le centre gauche ne devaient plus désormais faire qu'un seul et même parti, et que la politique de M. Thiers allait devenir celle de M. Barrot, il y eut de très vives réclamations. M. Barrot s'empresse d'aller au devant des objections que ne pouvait manquer de soulever la fusion projetée et proposée par lui, en disant que, pour la rendre possible, on avait dû, de part et d'autre, se faire des concessions réciproques, concessions qui se résument dans un certain nombre de propositions qui seraient successivement présentées et soutenues en commun dans le courant de la session. On portait à huit le chiffre de ces propositions. En première ligne était celle de M. de Rémusat relative à l'extension des incompatibilités parlementaires ; puis devait venir celle de M. Vivien sur les annonces judiciaires. On devait ensuite s'occuper de la réforme électorale, de la révision des lois sur la presse, sur l'imprimerie, sur l'institution du jury ; on devait même aller jusqu'à porter la main sur les lois de septembre. Il y avait, dans l'engagement pris de soulever, sinon de faire réussir toutes ces questions, une sorte de garantie pour l'opposition ; aussi le marché passé avec le centre gauche fut-il presque accepté par les hommes les plus avancés de la réunion Barrot.

La session est arrivée plus qu'àux deux tiers de sa durée, et la chambre n'a encore entendu parler que de la proposition de M. de Rémusat. Nous nous trompons, M. Vivien, personnellement attaqué par M. Poule, a promis de reproduire prochainement la situation, mais il n'en a encore rien fait. Quant aux autres, il n'en est pas plus question que si aucun engagement n'avait été pris, et il est certain que la fin de la session arrivera sans qu'on en souffle le moindre mot.

Mais, va-t-on nous dire sans doute, toutes ces propositions eussent été présentées, débattues, soutenues, si on avait eu quelque chance de les faire passer, si la majorité ne s'était pas tout d'abord prononcée si nettement pour le ministère qu'on a dû perdre tout espoir de la détacher du système du statu quo et de l'amener à faire un pas dans la voie du progrès. C'était les compromettre dans l'avenir que de les aborder alors qu'on était certain qu'elles seraient impitoyablement repoussées. Nous répondrons à cela qu'au mois de décembre dernier les hommes les moins clairvoyants prévoyaient très bien ce qui est arrivé depuis. On savait déjà, à cette époque, que le ministère obtiendrait une majorité plus considérable que celle qu'il avait eue dans la session précédente. Par conséquent, on pouvait régler sa conduite en conséquence. Nous ajouterons que ce n'était pas en vue de la chambre, mais en vue des électeurs, que les travaux de cette dernière session devaient être déterminés. C'était un pro-

gramme électoral qu'il fallait préparer en remettant successivement sur le tapis toutes les questions qui pouvaient en faire la base. Ce n'est pas là, malheureusement, ce qui a été fait. Aussi, l'opposition, qui espère encore améliorer le régime actuel, et qui croit que le plus fort serait fait si M. Guizot était une fois renversé, se présentera-t-elle devant le pays avec une politique plus indéterminée que jamais.

Il est bon sans doute de crier contre la corruption, il est bon de répéter souvent que la France est bien loin d'être en possession du gouvernement représentatif qu'elle croyait avoir conquis par la révolution de juillet ; mais encore faudrait-il dire comment on espère débarrasser la France de cette corruption que le pouvoir lui-même semble se plaire à propager ; encore faudrait-il faire connaître par quelles institutions on lui assurera ce gouvernement représentatif dans toute sa sincérité qu'on accuse le système de lui avoir escamoté. Il est bon de dire au pays que tout marchera mieux quand M. Thiers et M. Barrot seront ministres à la place de M. Guizot et de M. Duchâtel ; mais encore conviendrait-il de lui en fournir la preuve.

C'est là ce qu'on n'a pas fait depuis trois mois et demi que le parlement est assemblé ; c'est là ce qu'on ne fera pas davantage dans les six semaines de session pendant lesquelles toute l'activité de la chambre va être employée à voter des chemins de fer, pour offrir à MM. les banquiers l'occasion de nouveaux bénéfices, et le budget, pour permettre à MM. les ministres de manipuler plus à leur aise les élections.

— Le respectable M. Dupont (de l'Eure) a éprouvé samedi dernier une très grave indisposition. On a craint un instant une congestion cérébrale. Un traitement énergique a été aussitôt appliqué, et M. Dupont a ressenti depuis lors une amélioration marquée. Cet après-midi, à la chambre, où le bruit de son indisposition était arrivé avec des détails très alarmants, nous avons appris avec plaisir que son indisposition n'inspirait aucune inquiétude sérieuse.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 13 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à un échange d'immeubles entre l'Etat et Mme Champy.

Pendant ce scrutin, qui reste ouvert une heure, nous remarquons lord Palmerston dans la tribune du corps diplomatique. Plusieurs députés, et parmi eux M. Dupin, dirigent leurs lognettes sur ce personnage dont la présence semble les intéresser vivement.

Voici le résultat du scrutin :

Votants.....	242
Majorité.....	122
Pour.....	256
Contre.....	6

M. LEVAVASSEUR dépose sur le bureau de la chambre une pétition de M. Roland, armateur à Dieppe, qui se plaint de la saisie d'un navire, le *Pilote*, à Sainte-Marie-de-Bathurst, par des Anglais.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire pour la création d'une troisième chambre au tribunal de première instance d'Alger.

MM. de Panat et Wustemberg demandent des congés. — Accordé.

M. ALLARD dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux fortifications du Havre.

M. LE GÉNÉRAL BELLONNET dépose un supplément de rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant le chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits demandés pour les constructions navales et l'approvisionnement des arsenaux de la marine.

M. LE PRÉSIDENT appelle M. de Carné à la tribune.

M. LE MARÉCHAL SEBASTIANI, au moment où M. de Carné répond à l'appel du président, quitte la chambre, et bientôt après nous l'apercevons auprès de lord Palmerston. Il serre avec effusion la main au noble anglais et s'entretient quelques instants avec lui.

M. DE CARNÉ : Je viens combattre les conclusions du rapport de votre commission, parce qu'elles ne paraissent pas répondre à votre pensée et aux espérances que vous aviez fait concevoir au pays. Je ne le fais pas sans émotion, mais je crois remplir un devoir. J'invoquerai contre les connaissances spéciales de la commission le simple bon sens de tous, ce simple bon sens grâce auquel il est reconnu comme axiome que la France doit être une grande puissance maritime. Je ne suis pas dirigé par une mesquine jalousie contre la Grande-Bretagne ; non, nous devons respecter cette puissance toutes les fois qu'elle respecte notre honneur et nos intérêts. Il nous faut une grande marine pour les protéger ; et ce n'est pas avec une grosse armée prête à passer les Alpes et le Rhin, que nous maintiendrons notre influence en Orient, et que nous résoudrons cette question. Nous avons besoin d'une grande marine pour favoriser notre colonisation en Algérie et défendre nos côtes.

L'orateur se plaint de la forme antédiluvienne d'un grand nombre de nos bâtiments, trop lourds et trop vieux pour qu'on puisse compter sur leur secours en cas de guerre. M. de Carné examine les points qui divisent la commission et le gouvernement, ou du moins le ministre de la marine. Il critique les réductions que le gouvernement propose.

En votant le projet de loi ministériel, la chambre fera un acte de haute politique. La chambre ne peut manquer de vouloir ce qui est le plus propre à sauvegarder les intérêts et l'honneur du pays.

M. VUITY dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la taxe des lettres.

M. JUST CHASSELOUP-LAUBAT : L'honorable préopinant a reproché à la commission d'avoir dit que la marine à voiles avait fait son temps. Qu'il relise le rapport, et il verra que nous n'avons rien dit de semblable. Il ne faut pas d'ailleurs vouloir établir une pondération exacte entre notre personnel naval actuel et notre matériel. La commission a recherché le chiffre exact de notre inscription ; elle a tenu compte des non-valeurs, et elle a cru, après un examen consciencieux, qu'il n'y avait pas lieu à porter à cent le nombre de nos bâtiments de premier rang.

Le préopinant a dit que l'école des mousses pouvait aider à l'augmentation de notre personnel ; il s'est exagéré les avantages qu'on en pouvait tirer. L'école des mousses, dans la rade de Toulon, n'a donné jusqu'à présent aucun résultat.

On a fait grand bruit des retranchements, des économies de la commission. M. Chasseloup s'efforce de prouver qu'il n'y a pas une différence notable entre ce qu'on demande et ce qu'on accorde ; il va plus loin et soutient que ce que donne la commission est plus considérable que ce que demandait le gouvernement.

Construire un trop grand nombre de vaisseaux à voiles, dit-il, c'est s'exposer à ne pas profiter des progrès de la science, dont nos voisins font un si utile usage. Il y a tel vaisseau en chantier dont l'âge remonte à 1807. Avec ce système, on n'arrive à lancer à la mer que de vieux vaisseaux neufs. Il est quatre heures, la séance continue.

Chronique.

Nous recevons de nouveaux détails sur la fête qui sera donnée le 25 avril au Grand-Théâtre.

L'orchestre sera conduit par Musard, qui arrange et compose une musique explicative pour cette soirée, d'après le programme qui lui a été fourni par la commission, et qui accompagnera, dans la salle du bal, l'entrée du roi Louis XIV et de sa cour, ainsi que celle des célèbres personnages de son règne, tels que les hommes d'état, hommes de lettres, peintres, sculpteurs, hommes de

guerre, marins illustres, qui seront tous annoncés à haute voix, ainsi que celle du roi de Pologne, du roi Jacques et de ses Ecossais, de Christine de Suède et des femmes éminentes si nombreuses dans ce siècle.

Lecture sera faite de diverses poésies composées pour cette circonstance par nos sommités littéraires.

Plusieurs cantates et grands airs seront chantés dans cette soirée. Des menuets seront dansés par seize personnes de la cour.

Après la sortie du bal du roi et de sa suite, il sera tiré une riche tombola composée d'une rivière en diamants du prix de 4,000 f., d'un magnifique et excellent piano à queue du facteur du roi et de S. A. R. M^{me} la duchesse d'Orléans, d'un album contenant des poésies autographes, des dessins, gravures et aquarelles des célébrités les plus distinguées, et d'autres lots du plus haut prix, que la commission ne peut encore faire connaître, et qui viendront ajouter à ceux déjà offerts comme dons, tels que robes, châles, écharpes, instruments et partitions de musique, et lots de toute nature, dont le détail ne peut trouver ici sa place.

La commission a pu oublier quelques noms dans la liste de MM. les artistes et industriels auxquels elle s'est adressée pour en obtenir des dons destinés à des lots ; elle les prie d'agréer ses excuses, et de vouloir bien considérer comme une demande formelle l'invitation qui leur est faite aujourd'hui, au nom de la commission et par la voie de la presse, de concourir à cette œuvre philanthropique.

Toutes les demandes de billets devront être faites au secrétariat du Palais-des-Arts, où se trouve le dépôt des dons offerts par les personnes au cœur sympathique et généreux.

80 drapeaux, des bannières, des écussons et tableaux allégoriques ajouteront à l'effet du décor principal de la salle de bal.

Le foyer du théâtre sera décoré par MM. les artistes du cercle des dessinateurs.

Les personnes porteurs de billets d'entrée devront retirer, avant le 20 avril, au secrétariat du Palais-des-Arts, les numéros de tombola auxquels ils donnent droit ; si elles oublient cette démarche essentielle, elles n'auraient aucune chance de gagner les lots.

Le public est bien informé que les billets de tombola sont des billets de loterie ne donnant nullement droit à l'entrée du bal.

Des mesures ont été prises pour que tout se passe avec le plus grand ordre.

Le service du vestiaire sera parfaitement organisé, et le public devra payer d'avance les objets qui y seront déposés, savoir : un vêtement, 50 c. ; un chapeau, 25 c.

Les rafraichissements seront fournis par MM. Gonnot et Grand, les pâtisseries par M. Boinon.

— M^{me} Dorus-Gras, de l'Académie royale de musique, a paru hier pour la troisième fois sur notre première scène. Son succès dans le rôle de Lucie n'a pas été moindre que dans ses précédentes représentations.

— La troupe de M. Sébastien-Franconi est arrivée hier. Elle donnera une première représentation à la Rotonde dimanche prochain.

Spectacles du 15 avril.

GRAND-THÉÂTRE. — Norma, grand-opéra. — Les Amants de Castilles, ballet.

CELESTINS. — Emma, vaudeville. — Un Moyen singulier, vaudeville. — Porthos à la recherche d'un équipement, vaudeville. — La Grisette au Vert, vaudeville. — La Mère Michel aux Italiens, chansonnette.

Nouvelles diverses.

Les dix-neuf mineurs qui depuis dix jours étaient engloutis dans le souterrain de Courcelles, ont été délivrés dimanche à deux heures de l'après-midi. La population qui assistait à leur délivrance les a salués de ses applaudissements au moment où ils sont sortis de leur prison, où la plupart d'entre eux, au moment de l'éboulement, avaient très certainement cru trouver un tombeau.

Un médecin se trouvait sur les lieux pour donner ses soins à ceux d'entre eux qui pourraient en avoir besoin ; mais il paraît que tous, à l'exception d'un seul dont la marche était un peu embarrassée par l'enflure de ses jambes, sont sortis assez bien portants et assez valides pour rendre inutiles les soins qui leur étaient réservés.

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 avril 1846.

Avant la bourse le 3 a été offert à 83 67 1/2, mais il a ouvert au parquet à 83 75. Il est retombé immédiatement à 83-70, et il est resté assez long-temps, tantôt demandé, tantôt offert, à ce prix. Il est ensuite remonté très lentement à 83 80 qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse il est resté demandé à 83 77 1/2. Affaires calmes.

CHEMINS DE FER.		Saint-Germain.....		1077 50
Trois pour cent.....	83 70	Versailles (rive droite)...		551 25
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche)...		552 50
Quatre et demi pour cent.	112 50	Paris à Orléans.....	1235	»
Cinq pour cent.....	119 80	Paris à Rouen.....	1045	»
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	750	»
Trois pour cent belge...	»	Avignon à Marseille.....	»	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	»	Strasbourg à Bâle.....	235	»
Cinq pour cent belge...	»	Orléans à Vierzon.....	680	»
Cinq pour cent napolitain.	101 50	Orléans à Bordeaux.....	635	»
Récépissés Rostschild...	»	Amiens à Boulogne.....	510	»
Cinq pour cent romain...	101 1/4	Montreuil à Troyes.....	420	»
Cinq pour cent portugais.	»	Bordeaux à la Teste.....	160	»
Trois pour cent espagnol.	»	Chemin du Nord.....	768 75	»
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.	»	Fampoux à Hazebrouck..	»	»
Banque de France.....	3410	Dieppe et Fécamp.....	»	»
Comptoir d'Escompte.....	1160	Paris à Strasbourg.....	»	»
Banque belge.....	905	Tours à Nantes.....	550	»
Caisse Lafitte.....	1200	Paris à Lyon.....	580	»
Obligations de Paris.....	1365			

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	952 50	»	935 75	930
prime.....	»	»	»	»	945	»
Paris à Orléans..	»	»	1244 25	1235	1235	1235 75
prime.....	»	»	»	»	1250	»
Paris à Rouen..	»	»	1040	»	1042 50	»
prime.....	»	»	»	»	1050	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	670	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	775	775	775	772 50
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon..	»	»	585	583 75	585	585
prime.....	»	»	»	»	595	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^{rs} Bros, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, 3.
LE SAMEDI 25 AVRIL 1846, A MIDI,
ADJUDICATION
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
au Palais-de-Justice,

D'UNE MAISON de trois étages.

Cette maison est située à Lyon, rue du Bélier, n. 16, près la chaussée Perrache et le cours du Midi, dans le voisinage du Débarcadère projeté du chemin de fer de Paris à Lyon, et dépend de la succession Baron.

Mise à prix. 25,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, audit M^{rs} Bros, avoué poursuivant, ou à M^{rs} Givord et Deblisson, avoués colicitants. (2563)

Etude de M^{rs} Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n. 12.

VENTE JUDICIAIRE.

Le jeudi seize avril 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Cordeliers, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que lits garnis, glace, chaises, table, buffet, poêle, commode, marmite fonte, seau ferblanc, et autres articles de vaisselle.

Le samedi dix-huit avril 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place de l'Ancienne-Douane, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant de deux mètres environ sable, quinze mètres cubes environ mortier en sable et chaux, un mètre chaux cuite, un bennot, deux auges, quatre chevaux et un marchepied. (1911)

Etude de M^{rs} Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN PRÉ

Situé à Villeurbanne,
Près de la place Dauphine.

Le samedi deux mai 1846, à l'heure de midi précis, il sera procédé, en l'étude et par le ministère dudit M^{rs} Thiaffait, à la vente aux enchères, en quatre lots séparés, d'un pré situé à Villeurbanne (Isère), au mas des Sautains, territoire des Balmes-Viennoises, près de la place Dauphine, et traversé par le ruisseau de la Rize, dont les eaux, qui ne tarissent jamais, peuvent être utilisées pour l'exploitation d'une tannerie ou de toute autre industrie.

	Contenance des lots.	Mises à prix.
1 ^{er} lot.	» hect. 52 ares. 75 cent.	4,250 fr.
2 ^e —	» 52 75	3,780
3 ^e —	» 52 75	3,360
4 ^e —	» 52 75	2,940

Total : 2 hect. 11 ares. » cent. 14,330 fr.

Une enchère générale aura lieu sur les quatre lots réunis après les enchères partielles.

S'adresser, pour plus amples renseignements : 1^o à M^{rs} Guillard, notaire à Villeurbanne ; 2^o et, à Lyon, audit M^{rs} Thiaffait, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (3320)

Etude de M^{rs} Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le 20 avril 1846, à 11 heures du matin,

A Lyon, en l'étude de M^{rs} Gallay,

1^o Du cinquième étage, de trois pièces avec cabinet, cave et greniers ;
2^o Et de l'usufruit seulement, sur une tête de quarante-un ans et demi, du quatrième étage ;

Le tout dépendant d'une maison située à Lyon, rue du Pas-Etroit, n. 1, à l'angle de la rue Henry ; Sur la mise à prix de 7,000 f.

S'adresser à M^{rs} Gallay pour voir le cahier des charges, et même pour traiter de gré à gré avant l'adjudication. (3234)

Etude de M^{rs} Deplace, notaire à Lyon, place d'Albon, 2.

VENTE VOLONTAIRE

ET AUX ENCHÈRES.

Le jeudi 16 avril 1846, à midi, il sera procédé à la vente volontaire et aux enchères des OMNIBUS DU MIDI DE LYON, en l'étude et par le ministère dudit M^{rs} Deplace, notaire.

Cette vente comprendra tout le matériel servant à l'exploitation, consistant en chevaux, voitures, harnais, etc., etc., et tous les droits attachés à l'entreprise.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter de gré à gré, soit à M^{rs} Deplace, soit à M. Clerc, au bureau des Omnibus, place Louis-le-Grand. (3446)

A louer à la Saint-Jean 1846,

MAISON POUR HOTEL, AVEC ECURIE ET REMISE,

Rue Saint-Dominique, (16, Hôtel du Commerce), près la place Bellecour, à Lyon.

Cette maison devant subir une restauration complète, le locataire jouira de tous les avantages que la disposition nouvelle des lieux, les changements et embellissements ne peuvent manquer d'assurer à un établissement de ce genre.

S'adresser, pour les renseignements et visiter les lieux, au propriétaire, place Bellecour, 17, au coin de la rue Saint-Dominique. (4032)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ.

CHERRIER aîné et Co, rue Richer, 14, à Paris.

NOUVEAU SYSTÈME D'APPAREIL

POUR LA DISTILLATION DE LA HOUILLE

Au moyen de cornues mobiles, de l'épuration par le feu et l'eau, présentant des économies importantes : 1^o par la plus grande production de gaz avec une quantité donnée de houille ; 2^o par la densité du gaz produit.

Les expériences se continueront jusqu'au 20 avril, de six à neuf heures du soir, à l'usine à gaz de la ville de la Croix-Rousse ; elles seront faites par M. A. Peysson, ingénieur en chef, assisté de M. C. M. J. Bourcier, de Lyon.

Les personnes qui désireraient recevoir des lettres pour être admises à voir fonctionner l'appareil et suivre les expériences, peuvent s'adresser à M. Bourcier, cours Bourbon, 4, aux Brotteaux, ou à M. Peysson, rue du Gare, 3, à Lyon.

M. A. Peysson prévient qu'une commission spéciale, composée de personnes notables et compétentes, se réunira mardi prochain 14 courant, à midi, pour faire les expériences de la manière la plus minutieuse, et en constater les résultats ; les personnes qui désireront y assister seront admises. (1262)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est déposé à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale ; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens ; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot ; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs ; 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Macon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le premier mai prochain, l'étude de M^{rs} Duguey, notaire à Lyon, sis actuellement rue du Plat, n. 2, sera transférée même rue, n. 10, au 1^{er}. (3697)

GAZ DE CLERMONT.

MM. les actionnaires du Gaz de Clermont sont priés de se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu le 17 courant chez MM. J.-B. Dime et Morel, banquiers de la Compagnie, à six heures du soir. (1282)

AVIS ESSENTIEL BON A COMMUNIQUER.

Le sieur GERVAIS, qui a trouvé depuis peu, comme on le sait, le moyen d'éviter l'opération tant redoutée de l'extraction des racines des cors qu'il fait disparaître sans douleurs, prévient qu'il quitte Lyon définitivement mardi prochain, et que son dépôt est établi chez le concierge du n. 17 de la rue Saint-Dominique, auquel il faut toujours réclamer le prospectus avec le baume, vendu 1 f. 25 c. comme précédemment. (443)

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON

Située rue des Missionnaires, n. 14, à la Croix-Rousse.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, de deux pièces au 1^{er} étage et de trois pièces au deuxième, d'une bonne cave voûtée, d'un jardin avec boutasse, puits et cour.

S'adresser chez M. Clermontel, place Rouville, maison Brunet, au rez-de-chaussée. (418)

A VENDRE de suite. — Fonds de bot-

tier-cordonnier, agencé et bien achalandé, situé place Colbert, 4, à Lyon.

S'adresser au portier. (416)

A LOUER. Une Brasserie située à Tournus et pourvue de tous les ustensiles nécessaires à une fabrication de 3 à 4,000 hectolitres de bière. Elle donnera immédiatement de très beaux bénéfices à un brasseur expérimenté.

S'adresser, à Tournus, au propriétaire, M. Ch. Dugrivet. (423)

Chevaux à vendre.

Un convoi de chevaux danois dirigé sur le Midi séjournera à Lyon, hôtel de la Boucle, à Saint-Clair, les 16 et 17 courant. Il en est pour tous les services, et la personne qui les vend donnera toutes les garanties désirables. (451)

GAZ DE FLORENCE.

MM. les actionnaires sont invités, conformément aux délibérations prises par les assemblées générales tenues les 20, 24, 26 décembre dernier, 19 mars et 8 avril, à verser entre les mains du fondé de pouvoirs de MM. les constructeurs, rue Puits-Gaillot, 3, les trente francs votés par les dites assemblées, et à recevoir le coupon de leurs actions, échu le 1^{er} mars. Ils sont engagés à n'apporter aucun retard dans la régularisation de cette opération. (450)

A LOUER de suite. — Deux corps

de Bâtiment, cour et hangar, propres à l'exploitation d'une fabrique, rue Petit, n. 23, près la prison de Perrache. — Prix : 1,200 f.

S'adresser sur les lieux, ou à MM. Sollier et Falcot, rue des Célestins, n. 6. (1270)

A LOUER à la Saint-Jean. — Appar-

tement de 4 pièces, à l'entresol, place Saint-Pierre, 2, avec cave et grenier, et pouvant servir pour étude, magasin et bureau d'affaires.

S'y adresser à M^{rs} Favre, notaire. (3991)

A LOUER DE SUITE Une chute

d'eau. d'une grande force, avec bâtiments vastes et propres à tout genre d'industrie, situés à 20 kilomètres de Lyon.

S'adresser à M^{rs} Sain, notaire à Lyon, place de la Comédie. (398)

MESSAGERIES

MAITRES DE POSTES ET C^o.

Bureau spécial : quai de Bondy, 148, à Lyon.

L'administration des Maitres de Poste et C^o a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 15 avril 1846, il sera établi sur la route de la vallée d'Azergues un service de diligences à quatorze places, partant tous les jours de Lyon pour Digoïn sans changer de voiture, et correspondant directement avec les bateaux à vapeur de la Loire et le chemin de fer d'Orléans.

Cette entreprise offre à MM. les voyageurs un immense avantage sur toutes les autres messageries, savoir : économie de temps et de finances ; agrément des rives de la Loire et du chemin de fer d'Orléans ; parcours de toute la ligne en trente-neuf heures de marche, sans fatigue ; diligences propres, bien suspendues et commodes.

Le prix des places de Lyon à Paris est ainsi fixé :

1^{re} classe, 44 f. 60 c. ; 2^e classe, 33 f. 50 c. ; 3^e classe, 30 f. 35 c. (1281)

DEMANDE D'EMPLOI. Un homme de quarante-quatre ans, ayant fait ses classes et muni de bons renseignements, désirerait une place de répétiteur d'enfants ou d'homme de confiance en une maison de commerce ou d'éducation.

S'adresser à M. Vial, rue Bonnevaux, 9 et 11, à Lyon. (6427)

AVIS. On désire trouver une personne pour

prendre la suite d'un fonds de café bien achalandé, situé aux environs du Grand-Théâtre. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Dufer, fabricant de billards, rue d'Amboise. (433)

L'HOTEL DU RHONE,

A PARIS,

Rue Saint-Nicaise, n. 5,

Entre les Tuileries et le Palais-Royal.

Se recommande à MM. les voyageurs lyonnais. (1337)

PROCÈDES-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux cuillerées de ce Sirop suffisent pour faire disparaître la cruelle maladie. (4284)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poniellerie, 19.